

Rapport d'évaluation

Plan de réussite

du Collège de Valleyfield

Juin 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Collège de Valleyfield se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

Dans la mesure où le bilan des actions et les analyses réalisées cette année permettront au Collège de préciser les stratégies et les moyens qu'il entend privilégier, le plan de réussite du Collège de Valleyfield devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 3 décembre 2001**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Collège de Valleyfield¹ lors de sa réunion tenue le 3 décembre 2001. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés par le Collège en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

1. Cet examen a porté sur le *Plan institutionnel d'amélioration de la réussite scolaire 2000-2003* (novembre 2000) ainsi que sur l'*Annexe au Plan institutionnel d'amélioration de la réussite* (mai 2001).

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

Afin de bien cerner les obstacles à la réussite et à la diplomation que rencontrent ses élèves, le Collège de Valleyfield a d'abord examiné leur taux de réussite aux cours et de diplomation. Si, globalement, le taux de réussite est légèrement inférieur à celui du réseau, on note que, pour six des quatorze programmes offerts, le taux est égal ou supérieur à 90 %; pour quatre des programmes ciblés², le taux de réussite est inférieur à la moyenne. Même si l'examen des données pour les programmes ciblés laisse voir que, pour certaines cohortes, le taux de diplomation est égal ou supérieur à celui du réseau, pour chaque secteur et pour l'ensemble des élèves du Collège, le taux de diplomation est plus faible que celui du réseau; le taux de diplomation des élèves de sexe masculin est très peu élevé et inférieur à celui des élèves de même sexe du réseau. La moyenne générale au secondaire des élèves du Collège est inférieure à celle des élèves de tout le réseau. De 10 à 20 % de la population étudiante du Collège change annuellement d'orientation.

Par ailleurs, le Collège fait une bonne étude des caractéristiques socioéconomiques du milieu dont proviennent ses élèves et qui peuvent expliquer leurs résultats scolaires et influencer sur leur motivation : faiblesse du taux de diplomation au secondaire dans les écoles de la région immédiate; proportion de familles monoparentales plus élevée que pour l'ensemble du Québec; revenu familial moins élevé qu'ailleurs au Québec; nombre élevé de familles sous le seuil de pauvreté; faible scolarisation des adultes de la région. Le Collège mentionne également d'autres facteurs qui font obstacle à la réussite : le manque de préparation des élèves et leurs difficultés d'adaptation aux études collégiales; le taux d'échec de plusieurs cours de la formation générale et de la formation spécifique dans les programmes ciblés; le peu de temps consacré à l'étude et l'importance du travail rémunéré.

L'examen qu'a fait le Collège d'une assez grande diversité de facteurs lui a permis de déceler des obstacles à la réussite bien qu'il soit assez général et s'en tienne souvent à des observations. Ainsi, par son analyse des taux de réussite et de diplomation, il relève certains programmes où la réussite scolaire est plus élevée ou plus faible, bien qu'il n'approfondisse pas les causes d'échec ou de succès dans ces programmes. Il souligne, dans les programmes ciblés, les cours, de formation générale et de formation spécifique, dont les taux de réussite sont les plus faibles. Il note lui-même qu'il lui faudrait s'interroger sur l'écart entre un taux de réussite des cours souvent égal ou supérieur à celui

2. Le Ministre a ciblé les programmes suivants : *Sciences humaines, Techniques de l'informatique, Technologie de l'électronique, Techniques administratives, Techniques d'éducation à l'enfance*. Le programme *Soins infirmiers* s'est ajouté à cette liste, en juillet 2001; le Collège n'a donc pu considérer, de façon particulière, ce programme. D'autre part, il n'offre le programme *Techniques d'éducation à l'enfance* que depuis la session d'automne 2000.

du réseau et un taux de diplomation toujours moindre que celui du réseau. Le plan de réussite ne comporte pas de données sur le temps consacré, par ses élèves, aux études et au travail rémunéré. On comprend, à la lecture du plan de réussite, que, lors de sa mise en œuvre, le Collège entend pousser plus loin ses analyses sur les cours et les programmes, sur différents aspects du cheminement scolaire (taux de réussite des cours de la première session, taux de persévérance à la troisième session) mais aussi sur des sous-groupes de sa population étudiante. Il indique aussi vouloir s'interroger sur l'écart entre les taux de réussite et de diplomation ainsi que sur l'effet des conditions d'études et d'enseignement. Tout cela devrait lui permettre de relever de façon plus précise les obstacles à la réussite et les différents facteurs qui ont une incidence sur l'échec scolaire d'un certain nombre de ses élèves.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

Dans son plan de réussite, le Collège énumère un grand nombre de mesures qui visent l'établissement de profils, le dépistage d'élèves à risque, leur encadrement et leur suivi, le rattrapage scolaire, la responsabilisation des élèves, la relance de non-diplômés, l'organisation des horaires, des logigrammes ou du cheminement. Le tutorat par les pairs, la mise en place d'un logigramme échelonné sur quatre ans, par exemple, sont des mesures choisies pour plusieurs programmes ciblés auxquelles s'ajoutent des mesures plus spécifiques comme l'aménagement de la séquence des cours en fonction de difficultés rencontrées par les élèves, la création d'un centre d'aide propre au programme.

Quelques obstacles relevés ne font pas l'objet de mesures particulières : la faible diplomation des élèves de sexe masculin; le phénomène de changement de programme, notamment. De plus, il faudra que le Collège renforce les mesures de soutien auprès des élèves provenant du milieu dont il a eu le souci d'analyser les caractéristiques. L'inscription d'élèves à la session d'accueil et d'intégration peut constituer une bonne mesure de soutien si le Collège parvient à en améliorer l'efficacité. Certaines mesures sont peu concrètes ou peu développées (ex. : favoriser les mesures mettant l'accent sur l'encadrement individuel; favoriser la mise en place du tutorat; établir des ponts entre le secondaire et le collégial, etc.). Quant à celles qui visent à motiver les élèves, elles ne ressortent pas suffisamment; on en note tout de même quelques-unes qui peuvent favoriser la responsabilisation de certains groupes d'élèves : le programme de réussite et l'admission sous condition à la suite d'un échec à plus de 50 % des unités.

Le Collège se propose d'établir des profils d'élèves, de consigner sur fiches ses observations sur des élèves connaissant des difficultés, d'acquérir, au moyen d'un sondage qu'il effectuera auprès de ses élèves, une meilleure connaissance de leurs problèmes; cela devrait lui permettre de mieux cibler ses actions ou de mieux cerner les éléments à retravailler pour augmenter la réussite des études collégiales.

Parmi les mesures organisationnelles qui ont pu être proposées, plusieurs touchent l'aménagement de l'horaire ou de la séquence des cours et le cheminement particulier d'élèves qui connaissent des difficultés dans la réussite de leurs cours; l'une d'entre elles concerne l'élaboration, pour les enseignants, de mesures de perfectionnement touchant la problématique de la réussite. Le Collège entend évaluer les mesures d'aide existantes ou celles qu'il aura mises en place.

Le plan de réussite du Collège de Valleyfield est un plan ouvert, faisant état des mesures d'aide à l'apprentissage existantes et de nouvelles mesures à mettre en place. De plus, le Collège a invité les comités de programmes et les départements à lui soumettre des mesures spécifiques d'aide à la réussite, qui, si elles sont approuvées, seront financées et mises en œuvre.

Les modalités de mise en œuvre

Les principaux acteurs du Collège participent à la réalisation du plan de réussite (enseignants, comités de programmes, départements, professionnels et cadres de la direction des études). Le Collège a su intéresser les enseignants au plan de réussite et les y associer. Le fait de lancer un appel de projets auprès des comités de programmes et des départements est un procédé dynamique pouvant favoriser l'adoption de mesures spécifiques à chaque programme et maintenir l'intérêt des enseignants à l'égard du plan de réussite. Les élèves eux-mêmes participent à la mise en œuvre du plan de réussite en répondant à un sondage dont les données seront analysées.

Pour suivre le cheminement scolaire de ses élèves tout autant que pour vérifier l'atteinte des objectifs de réussite et de diplomation et que pour évaluer l'efficacité des mesures retenues, le Collège veut recueillir et exploiter des données sur différents indicateurs (taux de réussite par programme et par cours; taux de réinscription à la 3^e session par programme; taux de diplomation par programme et par secteur). Il veut y inclure des indicateurs sur l'effet de certaines mesures d'aide sur le cheminement scolaire des élèves ainsi que des données sur les élèves qui ont quitté le Collège et à qui il manque quelques

cours pour obtenir leur diplôme. La Commission considère, comme le Collège, que ces indicateurs devraient lui permettre de mieux comprendre les facteurs de réussite ou d'échec et de développer une intervention plus efficace là où elle est nécessaire; il devrait y parvenir dans la mesure où il saura bien analyser les données dont il aura fait la collecte.

À la lecture des documents du Collège, on ne sait pas exactement qui, du chargé de projet, du comité de suivi du plan, du centre de coordination dont la mise sur pied a été suggérée ou de la direction des études, est responsable de cette coordination. Le Collège aurait intérêt à mieux déterminer qui doit veiller à la coordination de l'ensemble des travaux et des activités nécessaires à la réalisation et au suivi du plan.

Le plan comprend un calendrier de mise en œuvre et de suivi du plan de réussite indiquant les responsables des actions à prendre et l'échéancier des travaux.

Conclusion

Tant pour ce qui concerne les programmes ciblés par le Ministre que pour ce qui concerne l'ensemble des programmes, l'analyse que le Collège a effectuée de différents facteurs lui a permis de trouver des obstacles à la réussite qu'il lui faudrait cependant explorer davantage afin d'adopter les mesures les plus adéquates possible qui permettent de les contrer.

Le Collège prévoit mettre en place toute une série de mesures pour améliorer la réussite. En lançant un appel de projets d'aide à la réussite auprès des comités de programmes ou des départements, le Collège utilise un moyen dynamique pour déterminer les mesures d'aide qui seront financées. Les travaux prévus dans le plan, particulièrement au cours de l'année 2001, devraient préciser le plan de réussite quant aux mesures qui seront appliquées.

Le Collège devra veiller à désigner clairement l'instance qui doit assumer la coordination des travaux, la mise en œuvre et le suivi du plan de réussite.

La Commission considère que le plan de réussite préparé par le Collège de Valleyfield ne sera pleinement efficace que lorsqu'il en aura finalisé l'ensemble, c'est-à-dire lorsqu'il aura précisé, à la suite d'une analyse plus fine des obstacles, les stratégies et les mesures appropriées pour augmenter les taux de réussite et de diplomation de ses élèves.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 19 juin 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 19 juin 2002, la Commission a pris connaissance du rapport de suivi du *Plan de réussite* du Collège de Valleyfield et des informations complémentaires³ qui y étaient jointes.

Le Collège a décidé de ne pas mettre en place le centre de la coordination de la réussite, choisissant plutôt que la coordination des mesures soit traitée par les responsables du dossier. La direction des études est l'instance qui répond de la mise en œuvre du plan de réussite dont la coordination est sous la responsabilité du coordonnateur du service d'évaluation et de développement des programmes et d'animation de la vie étudiante. Une chargée de projet supervise la mise en place des différentes actions sur le terrain.

Le Collège a apporté un certain nombre d'ajustements à son plan. Il a annulé quelques mesures ou les a remplacées par d'autres plus appropriées. Le cheminement scolaire par programme a été étudié et un appel de projets auprès des départements et des comités de programmes a permis la mise en place de nouvelles mesures dans le cadre des projets retenus aux sessions automne 2001 et hiver 2002. Le Collège a aussi intégré à ses analyses et à ses mesures le programme de « *Soins infirmiers* ». Les statistiques sur la réussite des cours en formation générale ont été analysées. Les résultats d'un sondage auprès des étudiants sur leur vision des obstacles à la réussite ont aussi été analysés. Le Collège dispose des analyses nécessaires pour préciser les stratégies et mesures qu'il privilégiera pour permettre l'atteinte des objectifs. Plusieurs mesures sont en bonne voie de réalisation.

3. - Plan institutionnel de réussite et de diplomation. Rapport 2000-2001, avec lettre de transmission du 6 décembre 2001.
- Informations complémentaires avec lettres de transmission du 18 janvier et du 27 avril 2002.

Jugement final

Dans la mesure où le bilan des actions et les analyses réalisées cette année permettront au Collège de préciser les stratégies et les moyens qu'il entend privilégier, le plan de réussite du Collège de Valleyfield devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jean Perron et Francine Gravel, agent et agente de recherche